22e ANNÉE. — N° 25. 20 CENTIMES LE NUMÉRO. JEUDI 2 MARS 1882.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25m matin.	6 h. 35 m matin.	8 h. 12 m matin.	9 h. 22 m matin.	9 h. 40 m matin.	12 h. 25 matin.	4 h. 7 matin.	9 h. 52 matin.	12 h. 55 matin.
5 h 1 soir.	12 » 55 » soir.	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20m soir.	8 h. 10m soir.	5 » 45 m soir.	4 » 39m »
10 h 27 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 27 » »	9 » 55 » »	— —	4 h. 41 matin.	11 » 7 » »	11 » 45 soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. « m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15m matin.

Cahors, 2 Mars.

La presse est unanime à considérer les élections de dimanche comme un nouveau triomphe à l'actif de la république libérale et progressiste.

L'échec de tous les candidats intransigeants sans exception, indique d'une façon très-nette, que le moment approche où les exagérés ne trouveront plus à qui parler.

Comme le fait remarquer le *Siècle*, la politique à grand spectacle et à grand orchestre, ne produit plus la même impression qu'autrefois sur l'esprit si prompt à l'illusion de nos populations du Midi ; la politique du sens commun, c'est-à-dire la politique des réformes praticables et de l'expédition des affaires courantes dans les conditions les plus favorables, se substitue à l'autre, même dans les circonscriptions acquises aux opinions avancées, même dans les grands centres.

Le phénomène n'est pas nouveau ; mais il s'accentue avec les années. C'est d'un bon augure.

Il résulte d'une réunion tenue dimanche au Luxembourg, que la grande majorité de la gauche républicaine du Sénat est favorable au principe de la révision partielle, mais elle est d'avis de ne pas prendre l'initiative d'une proposition de ce genre en ce moment, afin de ne pas se mettre en contradiction avec le vote récent de la Chambre des députés et les déclarations du président du Conseil.

Voici, du reste, le texte de l'ordre du jour présenté par M. Faye, qui a été adopté par la gauche républicaine après la discussion :

« La gauche républicaine, acceptant le prin-
« cipe de la révision limitée de la Constitution,
« s'en rapporte, pour l'opportunité de cette ré-
« vision, à la sagesse du gouvernement. »

Consultée ensuite sur le point de savoir si la réunion devait provoquer une assemblée plénière des groupes de la gauche, pour délibérer sur la question de révision, la gauche a émis un vote négatif en s'en référant à l'ordre du jour qu'elle venait d'adopter.

Comme on le voit, l'apaisement se fait dans les esprits depuis l'avènement du nouveau ministère et partout on voit une preuve que le régime républicain peut aussi bien que tout autre, donner au pays le calme et la paix dont il a besoin, tout en acceptant les réformes qu'il comporte.

Correspondances

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Paris, 1er mars 1882.

En attendant que les députés qui sont allés étudier sur les lieux les grèves de la Grande-Combe et de Bessèges déposent le projet de loi qu'ils parlent d'élaborer, la situation dans le bassin du Gard ne se modifie pas d'une façon sensible.

La grève continue, et le fameux Fournière réussit à maintenir hors de la mine plus de quinze cents malheureux qu'il continue à tromper par d'illusoires promesses de secours qui doivent toujours arriver de Paris et qui se bornent à l'envoi de quelques misérables centaines de francs — une bouchée de pain pour tant de bouches affamées.

Je ne sais jusqu'à quel point les accusations lancées contre Fournière sont exactes ; je ne sais si véritablement il fait volontairement le jeu de l'Angleterre qui, précisément, se dispose à augmenter le prix de ses charbons ; mais il est certain que le plus patriote des Anglais n'agirait pas autrement que lui.

Peut-être saurons-nous un jour la vérité sur ces collectivistes qui, tantôt font un journal avec l'argent allemand, tantôt fomentent des grèves qui ne doivent profiter qu'à l'Angleterre ; mais, en attendant, nous devons déplorer hautement le funeste ascendant qu'ils exercent sur les masses ignorantes et toujours prêtes à les suivre du côté de la misère et de la faim.

Les ouvriers de Bessèges ne tarderont peut-être pas à ouvrir les yeux, mais ce n'est qu'alors qu'ils auront englouti toutes leurs économies et qu'ils se seront réduits à une affreuse misère.

Je viens de parler de l'Angleterre et de dire qu'elle se disposait à augmenter le prix de ses charbons. J'en ai reçu, en effet, ce matin même, l'inquiétante nouvelle.

On aurait pu croire que le procédé dont vient d'user à son égard le ministre du Commerce, secondé en cela par le Parlement, aurait fait comprendre au cabinet anglais de quel désir de conciliation était animé le gouvernement français. Il paraît que cela n'a servi de rien, car, si je suis bien informé, et j'ai lieu de croire que je le suis, l'Angleterre se dispose à élever ses tarifs sur l'entrée des marchandises françaises en même temps qu'elle augmentera les droits d'exportation sur ceux de ses produits dont nous ne saurions nous passer.

C'est ainsi, par exemple, que nous sommes exposés à payer bientôt le charbon anglais cinq francs de plus par tonne que nous ne l'avons payé jusqu'ici. Or, vous savez que, malheureusement, beaucoup de nos grandes usines sont forcément tributaires de l'Angleterre sous le rapport de la houille, et que si, pour une raison ou pour une autre, celle-ci cessait d'arriver, notre industrie en subirait, au moins momentanément, un arrêt très préjudiciable.

Vous voyez donc que, comme je le disais plus haut, les Fournières et autres fauteurs de grèves, font le jeu de l'Angleterre, puisqu'ils ralentissent et cherchent même à arrêter notre production de houille au moment même où nos voisins se disposent à renchérir la leur en élevant de cinq francs par tonne le droit de sortie.

Alors, va-t-on demander, c'est une guerre de tarifs que l'Angleterre se prépare à entreprendre ? Ni plus, ni moins ; rappelez-vous ce que je vous ai dit au sujet de certain travail exécuté en grande hâte par l'administration supérieure des douanes anglaises. Nos voisins croient que nous aurons plus à souffrir qu'eux de cette guerre, et ils inclinent à la faire.

Toujours pratiques Messieurs les Anglais.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 février.

M. Casimir Périer (Aube), dépose une proposition de loi relative au régime des voies de communication et en demande le renvoi à une commission déjà nommée.

Le renvoi est ordonné.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Alfred Naquet, relative à certaines modifications à apporter à la loi de 1867 sur les sociétés.

M. Léon Say, ministre des finances, fait des réserves à ce sujet, parce que certaines dispositions de la proposition viendraient à l'encontre des traités internationaux.

Il y aurait lieu d'entendre sur ce point M. le ministre des affaires étrangères.

La discussion est alors ajournée.

La Chambre décide que la prochaine séance aura lieu jeudi, à 2 heures.

SÉNAT

Séance du 28 février.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. de Gavardie sur le refus de serment en justice.

M. de Gavardie dit qu'on assiste depuis quelque temps devant la justice à un spectacle douloureux et inusité. La question à deux aspects, l'un juridique, l'autre philosophique. Sous le rapport juridique elle est, au sens de l'orateur, résolue par les

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(44) du 2 Mars 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Le jour avait à peine paru qu'il s'habilla à la hâte, quoique avec beaucoup de recherche ; mais il recula épouvanté quand, en se mirant dans une des glaces de sa chambre, il aperçut la pâleur terreuse de son visage, l'éclat fiévreux de ses yeux, entourés d'un large cercle de bistre.

Il avait congédié Riedel la veille et celui-ci s'était rendu au presbytère auprès de M. Gottfried, malade et presque mourant.

Le seigneur de Beuren dut donc se résigner à seller lui-même son cheval et à faire ses préparatifs de départ.

L'ex-dragon ne manquait point d'habitude en pareille besogne ; et, comme il désirait vivement s'entretenir encore un moment avant la séance avec son ami von der Leyen, il n'attendit point plus longtemps ; il ouvrit la grande porte et sortit du château.

Après qu'il eut refermé la porte, qu'il eut tiré et mis la clef dans sa poche, il monta en selle et descendit lentement, au petit trot, rêvant et méditant, la grande route qui traversait le village dans toute sa longueur.

La veille, pour faire son entrée dans le village, il s'était écarté de la route et avait pris un chemin de traverse ; mais aujourd'hui il ne craignit plus de passer à travers le village tout entier.

En arrivant à l'église, il eut également à passer devant l'humble, mais élégant presbytère ; il n'y fit même point attention et poursuivit sa route, se dirigeant vers Trarbach.

Arrivé à l'auberge, il trouva effectivement le bailli von der Leyen et sans plus de contrainte que s'il se fût agi d'une visite ordinaire, il alla à lui et le salua ; il déclina cependant l'invitation que le bailli lui fit de déjeuner avec lui.

Bien qu'il n'eût encore rien pris de la journée et qu'il eût déjà fait une course assez longue, Wenz ne put rien manger, il donna pour prétexte à son refus que l'événement dont le messager lui avait fait le récit l'avait émotionné au plus haut degré — ce que le bailli pouvait hardiment croire ! — et qu'il ne désirait manger qu'après la séance.

Par contre, il se fit raconter par le bailli l'affaire dans tous ses détails, ce qui ne causa point une médiocre joie au loquace homme de loi.

Wenz écouta avec une attention soutenue ce récit fort prolixe, qui cependant ne lui apprenait rien de nouveau.

Il cherchait anxieusement le moyen d'éviter une confrontation avec son frère.

Que faire ?

— Il n'y a, se disait-il, que la plus imperturbable hardiesse qui réussirait à me sauver.

Il résolut donc de ne pas perdre son sang-froid et d'opposer s'il en était besoin les dénégations les plus effrontées à l'expression possible de sentiments de tendresse de la part de son frère.

Il demanda encore quelques explications à M. von der Leyen, lui indiqua comment il désirait que marchât la procédure ; enfin, l'heure étant venue, ils sortirent tous deux, le bailli, fier et heureux de se promener aux côtés du noble seigneur, et celui-ci avec une apparente tranquillité, mais, en réalité, la mort dans l'âme et en proie à une vive émotion.

Ils arrivèrent au tribunal.

Là, ils trouvèrent le juge de Trarbach-Sponheim et tous les jurés, qui s'étaient rapidement réunis à la nouvelle de l'arrivée du seigneur de Beuren.

Le tribunal se trouvait donc constitué, et déjà M. Pancratius Zumpt, de sa voix aigre-douce, allait ordonner aux valets d'aller chercher le coupable, lorsque M. von der Leyen émit l'opinion qu'il fallait d'abord écouter la déposition du nouveau témoin, et à cet effet lire le procès-verbal du procès et amener le cheval en présence du témoin.

— Attendu, dit-il, qu'il valait mieux que le coupable ne fût point présent pendant cette lecture.

Le juge de Trarbach dut se rendre à cette raison, et le secrétaire commença la lecture des longs et fastidieux protocoles.

Pendant ce temps, Wenz put maîtriser un peu son émotion et se préparer à la redoutable entrevue.

Enfin, ce fut à son tour de parler.

Il raconta d'une voix claire, sans trahir la moindre émotion, qu'il était revenu de Maëstricht, en compagnie de son ordonnance, un dragon : qu'il avait traversé l'Eifel et se dirigeait vers la Moselle, mais que le cheval de son serviteur ayant boité, il l'avait laissé en arrière, lui disant de venir le rejoindre au château de Beuren ; quant à lui, Jean de Beuren, il avait poursuivi sa route vers Uerzig, où il avait rencontré M. le bailli von der Leyen ; mais depuis qu'il s'était séparé de son serviteur, il n'en avait plus jamais entendu parler.

Comme il reconnaissait le cheval comme ayant été celui de son serviteur, force lui était donc d'admettre que la victime n'était autre que lui.

Ce discours du seigneur grave, au regard menaçant et presque sinistre, avait produit une vive impression sur toute l'assistance.

Juges et jurés furent de plus en plus convaincus de la justice de leur sentence, et M. Pancratius Zumpt ordonna derechef qu'on amenât l'accusé, désormais convaincu et propre à être définitivement jugé ; il alla même jusqu'à dire que tout jugement ultérieur serait inutile et il fut d'avis de conduire directement le malfaiteur au lieu du supplice.

Wenz respira : il ne s'était point attendu à une pareille tournure de l'affaire.

(A suivre.)

rticles 396, 397 et 398 du code d'instruction criminelle et la jurisprudence constante des cours d'assises. Dans l'incident d'Hix, par exemple, ou un juré a déclaré qu'il ne pouvait pas prêter serment parce qu'il ne croyait pas en Dieu, le ministère public eût dû requérir contre ce juré.

Le mal de l'irréligion, s'écrie l'orateur, a pris une elle importance que nous courons à l'abîme. Il termine en demandant au garde des sceaux quelles mesures il entend prendre et quelles instructions il a adressées à ses procureurs et à ses substituts. (Exclamations à gauche. — Approbation à droite.)

M. Humbert, garde des sceaux, se déclare en principe partisan du serment, mais il dit qu'il ne faut pas exagérer les choses. C'est à la jurisprudence à ramener la pratique à des termes raisonnables et acceptables.

Le garde des sceaux conclut en demandant au Sénat de passer à l'ordre du jour.

M. de Gavardie insiste sur ce point que M. le garde des sceaux eût pu adresser des instructions aux membres du parquet, sans porter en aucune façon atteinte au principe de la séparation des pouvoirs. C'était, ajoute-t-il, un devoir sacré pour lui.

L'interpellation est close.

M. de Tréveneuc a la parole pour poser une question à M. le ministre de la marine sur le sort des vieux marins inscrits avant le 1er janvier 1880, pour leur pension de retraite. Il voudrait que, comme les anciens soldats, ils eussent part aux augmentations de pensions votées par le Parlement.

M. l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine dit qu'il ne saurait se prononcer. Il s'agit d'une dépense de 5 millions pour la première année, et elle pourrait s'élever à 50 millions.

Après quelques mots de MM. Léon Say et de Tréveneuc, l'incident est clos.

Le projet de loi relatif au code rural est ensuite adopté.

Le Sénat s'ajourne à jeudi, 3 heures.

Informations

La séance tenue mardi à l'Elysée, par le conseil des ministres a été assez laborieuse. On a d'abord examiné la question de la reconstitution de la mairie centrale de Paris, et il a été unanimement décidé qu'en aucun cas le gouvernement ne prendrait l'initiative. Toutefois si, lors de la discussion de la loi sur la nomination des maires, un amendement est présenté au sujet de la ville de Paris, le gouvernement interviendra pour définir les attributions que pourrait avoir le maire de Paris s'il en était créé un.

Le conseil s'est occupé ensuite des modifications à introduire dans la loi de 1849 sur l'expulsions des étrangers. Les bases de la nouvelle loi sont arrêtées; elle désignera comme devant être expulsés, les étrangers frappés de condamnations judiciaires par nos tribunaux, et elle précisera d'une façon nette les cas qui pourront donner lieu à une expulsion.

Dans le cas où aucune condamnation judiciaire n'aura été prononcée par un tribunal français, l'expulsion ne pourra être prononcée sans que le ministre de l'intérieur ait obtenu l'adhésion du conseil.

— Le ministre des finances a annoncé à ses collègues que l'achèvement du budget avait subi un retard et que le dépôt n'en pourrait être effectué qu'à la fin de cette semaine ou au commencement de l'autre.

A l'issue du conseil, M. Grévy a signé le mouvement administratif qui doit paraître demain dans le *Journal Officiel*.

Il est inexact que M. Andrieux soit nommé ambassadeur à Madrid. On a sondé l'ancien préfet de police, mais le choix entre le député du Rhône et ses concurrents ne sera rendu public qu'après la réponse du gouvernement espagnol.

On nous assure que de nouvelles négociations vont être entamées avec le Foreing-Office pour obtenir la réduction des droits frappant les vins français à leur entrée en Angleterre. Le gouvernement britannique, en effet, négocie avec les cabinets de Madrid et de Rome des conventions nouvelles d'après lesquelles on abaisserait les taux sur les vins provenant d'Espagne et d'Italie. Il importe que la France obtienne des réductions analogues si elle ne veut pas que ses vins soient frappés d'une véritable prohibition.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire pour être renseigné sur le nombre des maires illétrés de leur département. L'intention du ministre serait de pourvoir aussitôt que possible, au remplacement de ces fonctionnaires dont l'insuffisance serait préjudiciable aux intérêts de leurs administrés.

L'ENNEMI C'EST LA BOURGEOISIE.

On se rappelle l'histoire du nommé Emile Florion, âgé de 22 ans, venu tout exprès de Reims à Paris pour tuer M. Gambetta. Florion arriva à Paris, le 17 octobre et pendant trois longues journées il rôda autour du Palais-Bourbon dans l'espoir d'exécuter son projet. Vainement il attendit, et le 20 octobre machinalement il prit le chemin de l'avenue de Neuilly. Là le hasard lui fit rencontrer M. le docteur Meymar avec lequel il n'avait jamais eu aucune relation, mais qui, par son extérieur et le ruban qu'il portait à la boutonnière lui parut être un représentant de la bourgeoisie qu'il déteste. Aussi presque à bout portant et sans proférer un mot, tira-t-il sur le passant deux coups de révolver qui, heureusement, ne firent qu'effleurer le visage du docteur. C'est en raison de ce fait que Florion comparaissait lundi devant la cour d'assises de la Seine.

Le Jury a rapporté un verdict affirmatif, mitigé par des circonstances atténuantes. En conséquence, Florion a été condamné à vingt ans de travaux forcés.

A la lecture de son arrêt, il se lève, et s'adressant à la Cour : « Je savais bien que je serais condamné ! Vous êtes des vendus et moi je ne suis qu'un pauvre ouvrier. Vive la Révolution sociale ! »

LA GRÈVE DE BESSÈGES

Bessèges, 27 février.

La journée de dimanche s'est passée dans un grand calme. Une pluie abondante n'a pas cessé de tomber.

La réunion organisée par Fournière, et qui devrait avoir lieu dimanche a été ajournée, le propriétaire du théâtre ayant préfère garder la salle pour une représentation ; Fournière est allé à Nîmes assister à une autre réunion.

L'autorité militaire continue à déployer beaucoup de prudence et de modération pour empêcher les rassemblements et tout acte de violence ou d'intimidation.

A Bessèges, les ouvriers des hauts-fourneaux et de la Compagnie houllière ont tous repris leur travail.

A Lalle, 200 ouvriers sur 450 l'ont repris également, bien qu'ils aient reçu leur paie dimanche.

Dans l'atelier Joret, 50 fondeurs sur 220 sont occupés à réparer les machines des forges pour pouvoir travailler demain mardi.

On a également de bonnes nouvelles des autres exploitations.

Cette reprise du travail produit un excellent effet et fait espérer une prompte fin de la grève.

***

Alais, 27 février.

Bessèges est très calme.

Le socialiste Fournière a quitté le théâtre de la grève ; il est aujourd'hui à Nîmes.

***

Le Petit Marseillais raconte ainsi l'altercation qui a eu lieu entre M. de Lanessan et Fournière sur le pont de Bessèges.

Montrant un enfant à côté de lui, M. de Lanessan demanda :

— Et cet enfant, qui l'entretiendra si son père est en grève ? et à son défaut, qui donnera de l'argent pour le nourrir ?

— C'est nous qui donnerons l'argent, répondit Fournière.

— Dans tous les cas, ce ne sera pas le vôtre, répliqua M. de Lanessan. Vous êtes responsable du désordre commis ; les femmes et les enfants verseront des larmes.

— Et nous, dit Fournière, nous verserons du sang. La grève va devenir générale à la Grand-Combe et partout.

S'adressant alors aux ouvriers qui l'écoutaient, M. de Lanessan s'écria en désignant son interlocuteur :

— Vous le voyez, cet homme ! Eh bien ! si par malheur ce qu'il dit arrive, vous le chercherez en vain autour de vous : il ne sera plus ici.

Sur ces entrefaites, un citoyen présent intervint qui traita Fournière de vendu aux Anglais et de misérable. La majorité applaudit M. de Lanessan, mais une partie cria de son côté : Vive Fournière !

***

On télégraphie de Bessèges à la *France* :

On peut considérer la grève comme terminée, à moins d'évènements imprévus. Tout rentrera dans l'ordre d'ici à trois jours. Je viens de voir Fournière et d'avoir une entrevue avec lui. Il est fort ennuyé de ce fiasco ; bien plus, il vient d'être condamné pour réunions publiques illégales, à 10 fr. d'amende et quinze jours de prison. Le Préfet quittera Bessèges dans la soirée. Les troupes continuent leurs patrouilles et quitteront le pays à la fin de la semaine si l'agitation ne se reproduit pas.

On parle vaguement d'une interpellation de l'extrême gauche au sujet des grèves. La situation dans le Midi s'améliore. L'agent socialiste Fournières a été condamné à 15 jours de prison pour réunions publiques illégales. Le parti collectiviste a désigné M. Jules Guesde, rédacteur de journaux socialistes, pour aller continuer la propagande.

Les bruits vrais ou faux de préparatifs militaires pullulent dans les feuilles et les correspondances autrichiennes.

La *Presse* de Vienne publie une dépêche de Bucharest, suivant laquelle l'administration des chemins de fer roumains a reçu l'ordre de tenir tout son matériel roulant à la disposition du ministère de la guerre, et cela à la première réquisition. Le *Romanul* et le *Moniteur officiel* de la Roumanie, publient également des soumissions pour la fourniture d'orge, d'avoine et de foin sans indication de quantité.

Le socialisme, quoique pourchassé vivement en Allemagne, n'en poursuit pas moins son œuvre. Ainsi, les journaux de Berlin constatent que depuis la mise en vigueur de la loi de 1878, 240 sociétés socialistes ont été dissoutes et 694 écrits ont été sequestrés.

La *Nouvelle Revue* publie une étude sur le *Socialisme en Allemagne*, dans laquelle on trouve un curieux tableau du mouvement révolutionnaire qui agite en ce moment les classes populaires de l'Empire germanique. L'auteur de cette étude, qui signe « un socialiste allemand » fait remarquer en concluant que, si les coréligionnaires manquent actuellement des ressources nécessaires pour s'attaquer avec succès à l'Empire, la situation pourrait bien changer en temps de guerre. Tous les citoyens étant soldats, et les socialistes formant au moins un bon huitième de l'armée allemande, le parti se trouverait immédiatement en force et en état d'agir suivant un plan adopté, sur un mot d'ordre donné.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

MAIRIE DE CAHORS

A partir du premier mars, le prix du pain, à Cahors, est ainsi fixé :

1re qualité, le kilog		0 fr. 40.
2e	— —	0 fr. 37 1/2.
3e	— —	0 fr. 35.

Nous eussions désiré, dans l'intérêt des classes laborieuses, une diminution plus sensible sur le pain de 2e *qualité*, autrement dit *pain de ménage*.

Laissant à ceux qui préfèrent le pain de luxe, le soin d'en débattre le prix avec les boulangers, les efforts de la municipalité auraient dû tendre tout d'abord à fixer le prix de la *qualité nécessaire*, qui constitue le fond de l'alimentation publique. C'était là surtout qu'il importait de toucher.

Or, une diminution de deux centimes et demi sur la 2e qualité, ne nous paraît pas répondre suffisamment au besoin de la population.

Nous n'en saluons pas moins avec plaisir ce premier pas de l'administration municipale vers les améliorations sérieuses, espérant bien que d'autres réformes tout aussi utiles vont suivre de près. Nous voulons parler surtout du prix de la viande qui est hors de proportion avec le prix d'achat du bétail.

Le mouvement préfectoral a paru ce matin à l'*Officiel*.

Nous remarquons avec plaisir que M. Deleporte, conseiller de préfecture à Cahors, est nommé, Conseiller de 2e classe à Chambéry.

M. Péraldi, est nommé conseiller à la préfecture du Lot.

Notre compatriote M. Bouniols, ancien sous-préfet, est nommé sous-préfet à Lure.

Les réservistes qui ont obtenu l'année dernière un sursis, seront convoqués, par ordre d'appel individuel, pour le 6 mars prochain.

Les réservistes et territoriaux qui désirent obtenir des sursis d'appel ou des dispenses d'exercices doivent se conformer aux formalités suivantes :

DISPENSES.

Les demandes motivées remises par les intéressés au commandant de la gendarmerie de leur domicile, doivent être accompagnées : 1° d'un certificat modèle n° 5 signé de trois pères de famille, indiquant non-seulement les contributions payées par les ascendants, mais encore celles payées par le postulant et par sa femme, s'il est marié. Il devra en outre, être certifié exact nominativement par le percepteur pour chaque contribuable, ou bien être accompagné d'un relevé des contributions payées pour chacun d'eux ; 2° d'un avis du maire ; 3° du livret individuel.

SURSIS D'APPEL.

Les demandes motivées sont remises par les intéressés au commandant de la gendarmerie de la résidence accompagnés du livret individuel.

Le commandant de la gendarmerie fait connaître son appréciation sur l'opportunité des ajournements ou des dispenses. Ces demandes doivent être adressées au commandant du bureau de recrutement au moins vingt jours avant le jour fixé pour la convocation.

DEVANCEMENTS D'APPEL.

Les pièces à produire sont les mêmes que pour le sursis.

Le ministre de la guerre a pris la décision suivante au sujet des demandes d'admission dans la gendarmerie :

Il arrive fréquemment que d'anciens militaires adressent directement au ministre des demandes tendant à obtenir leur admission dans la gendarmerie. Dans un but de simplification et afin d'éviter toute perte de temps dans l'établissement des mémoires de proposition, les anciens militaires désirant entrer dans la gendarmerie feront parvenir leur demande au commandant de gendarmerie de leur département.

M. le Ministre de la guerre vient de prendre la décision suivante :

« Les officiers de corps des sapeurs-pompiers régulièrement institués, lorsqu'ils sont en uniforme, auront droit comme les officiers de l'armée, aux marques de respect, telles que salut, port d'armes, etc.

» Les honneurs militaires devront donc, par réciprocité, être rendus à l'armée par les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils seront en tenue de service. »

Le ministre de la guerre publie l'avis suivant, relatif au concours d'admission en 1882 à l'Ecole spéciale militaire ;

» Les candidats à l'Ecole spéciale militaire sont prévenus que, par décision du 23 février courant, le ministre de la guerre a fixé à 370 le nombre des élèves à admettre à cette Ecole à la suite du concours de ladite année.

» Sur ces 370 élèves, 40 seront affectés à l'infanterie de marine à leur sortie de l'Ecole, 1884.

« Aucune liste supplémentaire ne sera établie pour remplacer les démissionnaires. »

La Chambre a adopté le projet de loi suivant présenté par M. Fleury :

« Article 1er. — Tout acquéreur d'un immeuble quelconque aura le droit de réserver dans son contrat la faculté de revendre sans frais pendant le délai de deux ans, tout ou partie de l'immeuble par lui acquis

« Cette déclaration sera passible du droit de 1. fr. 50 par 100 francs en sus des droits ordinaires, et il sera perçu en même temps que les autres

« Article 2. — Les produits de ces droits prélevés exclusivement sur la propriété immobilière, seront répartis chaque année aux comices agricoles de France. »

Une commission est instituée au ministère de a justice à l'effet d'examiner les modifications à introduire dans la législation relative aux Sociétés et à la négociation des valeurs mobilières. Au nombre des membres de cette Commission, nous remarquons notre compatriote M. Arnault, professeur à la faculté de droit de Toulouse.

VOL DE 19 MOUTONS.

Jolie prise, ma foi, que celle de 19 moutons ! C'est ce que se disait probablement le nommé R.., de l'Aveyron, après son coup de main hardi au Causse de Cajarc, en poussant devant lui les 19 têtes volées au sieur L..., qu'il venait vendre tout tranquillement à la foire de Cahors.

Comme il concluait un marché avantageux et emportait les espèces sonnantes, les mains des gendarmes Rougié et Géniès, s'abattant brusquement sur ses épaules, le rappelèrent à la réalité.

Conduit devant M. le juge d'instruction, R... n'a pas même essayé de nier son larcin. Une seule chose le préoccupait : Comment avait-on pu si vite connaître son vol à Cahors ? Il avait compté sans le télégraphe.

Quant au propriétaire, que l'on juge de sa joie lorsqu'il a retrouvé son troupeau intact, soigneusement mis en fourrière par les soins de la gendarmerie.

Un accident a eu lieu, le jour de la foire, sur le pont Louis-Philippe, à Cahors.

Un marchand de moutons de la commune de Blanquefort, le nommé Causse, conduisait un mouton attaché par une corde, lorsque un mouvement brusque de celui-ci fit tomber le propriétaire si malheureusement, qu'il se cassa une jambe. Il a été transporté aussitôt à l'auberge Sarrut, à St-Georges, où il reçoit des soins, jusqu'à ce qu'il puisse regagner son village.

TRISTE MORT D'UN ENFANT.

Dimanche dernier, Adeline Lafon, de la commune de Latronquière, âgée de 4 à 5 ans, avait été laissée à la garde de son aïeule par sa mère qui se rendait à la grand'messe.

Cédant aux instances de cette petite, la grand-mère lui permit d'aller s'amuser avec d'autres enfants qui ayant trouvé des genêts à leur portée, les allumèrent. Bientôt la flamme atteignit la robe d'Adeline, qui courut chez elle, avec ses vêtements en feu. La grand'mère s'empressa d'éteindre le feu qui achevait de consumer les effets de la pauvre enfant. Le bas du corps avait été cruellement atteint et malgré tous les soins qu'on lui a prodigués, la petite Adeline a succombé après 25 heures de cruelles souffrances.

Nouvel exemple du danger qu'il y a à abandonner les enfants à eux-mêmes.

Les giboulées de mars tiennent à leur réputation ; depuis hier c'est une vraie rage.

Cahors a eu son premier coup de tonnerre de l'année. Mercredi, à une heure de l'après-midi, tandis que la pluie tombait drue, mêlée de grêle, un éclair a sillonné l'espace et la foudre a bruyamment retenti.

On lit dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Lundi, vers trois heures, un violent orage éclatait sur Montauban. La foudre retentissait en formidables détonations, et une grêle épaisse couvrait en quelques minutes les rues et les toits de la ville. Heureusement elle n'a pu faire encore grand mal, et sauf les amandiers en fleurs qui ont dû souffrir, aucune autre récolte n'a été atteinte.

La pluie n'a guère cessé de tomber depuis deux jours et deux nuits : elle fera le plus grand bien, pourvu que des gelées ne la suivent pas de trop près.

Les récoltes de toute nature ne vont pas tarder à s'en ressentir.

Le marché de samedi a ressemblé en tous points au précédent

Les prix sont restés les mêmes, excepté pour les porcelets et les jeunes porcs, sur lesquels la hausse a été sensible.

Chemin de fer Transpyrénéen

Nous lisons dans *L'Idépendant de Lot-et-Garonne.*

Des déléguée de tous les départements directement intéressés par le tracé réclamé par Toulouse, c'est-à-dire les départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze, du Lot, de Tarn-et Garonne et de l'Ariège, s'étaient réunis le 20 janvier, à l'hôtel Continental, sous la présidence de MM. de Freycinet et Hébrard.

Après avoir discuté et arrêté définitivement le tracé de Toulouse à Carthagène, par la vallée du Salat, et de la Nogura-Pallaresa, les délégués se rendirent chez M. Raynal, alors ministre des travaux publics, et voici, d'après M. Courtois de Vicose, président de la Chambre de commerce de Toulouse, le résultat de l'entrevue :

« L'entretien que nous avons eu avec M. Raynal, ministre des travaux pubics, a été des plus satisfaisants. Il nous a dit que M. Robaglia avait été chargé de faire des études sur le tracé du chemin de fer par Luchon et que les résultats de ces études complémentaires confirmeront, sans doute, M. le ministre en a la conviction, les prévisions déjà connues. En conséquence, le chemin de fer de grand transit devant relier Paris à Cartagène passera par Limogne, Uzerche, Cahors, Montauban, Toulouse, St-Girons et la vallée du Salat.

« Il nous a dit également de la manière la plus formelle, que le chemin de fer de Pars à Carthagène et celui de Paris à Madrid se feraient tous les deux dans les mêmes conditions.

« M. le ministre des travaux publics aurait ajouté que les décisions à prendre pour l'exécution prochaine de ces deux lignes dépendaient de l'initiative du gouvernement espagnol. A ce sujet, nous avons vu M. Spuller, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, pour le prier d'activer le plus possible la solution de cette question. L'accueil que nous avons reçu nous fait espérer que rien ne sera négligé pour donner légitime satisfaction à notre demande. »

M. Raynal n'est plus, il est vrai, ministre des travaux publics ; mais, M. de Freycinet, qui était favorable au projet de Toulouse, est président du Conseil ; il est donc probable que les Toulousains auront rapidement gain de cause.

Aux derniers examens d'agents secondaires des ponts et chaussées qui ont eu lieu à Montauban. deux candidats seulement sur quinze ont été définitivement admis.

Or, les candidats reçus étaient présentés : le premier, par le pensionnat des frères de Rodez ; le second, par les Frères des écoles chretiennes de Villebourbon.

Le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire a condamné, dit le *Phare de la Loire*, un très grand nombre de cultivateurs, à 24 heures de prison pour infraction à la loi du 21 juillet 1881, en s'opposant à l'inoculation de leurs animaux de l'espèce bovine.

GARE AU PÉTROLE ! — Nous lisons dans la *Petite Gironde :*

Dimanche soir, une ouvrière mécanicienne, âgée de vingt-cinq ans, demeurant rue Cornu, ayant besoin de chercher un objet au fond d'un placard, prit à cet effet, sur sa cheminée, une lampe à pétrole. En se dirigeant vers le placard, elle s'entrava dans le tapis de l'appartement et lâcha la lampe, qui se brisa sur le plancher et communiqua le feu à ses vêtements. Cette pauvre femme, prise de frayeur, sortit aussitôt en criant : « Au secours ! »

Un peintre qui passait en ce moment, s'est précipité sur elle, l'a saisie et est parvenu à éteindre le feu qui l'enveloppait, non sans se brûler les mains.

Après deux jours d'atroces souffrances, cette malheureuse femme a succombé, bien qu'on eût eu d'abord l'espoir de la sauver.

GARE AUX POULAILLERS.

Les maraudeurs de la banlieue recommencent leurs exploits.

La nuit dernière, par un acte d'audace inconcevable, ils ont pénétré dans le jardin du sieur B..., faubourg St-Georges, dont l'accès n'est pas du tout facile et ils ont fait main basse sur le poulailler. Trois poules qui s'y trouvaient ont été enlevées.

Il est temps que la police redouble de vigilance.

THÉATRE DE CAHORS

Spectacle du Jeudi, 2 mars, 1882.

LA FILLE DU RÉGIMENT

Opéra comique en 2 actes.

L'HOMME N'EST PAS PARFAIT.

Comédie en 1 acte.

* * *

On nous annonce pour samedi 4 mars, une représentation donné par la troupe lyrique de Montauban.

Dernières Nouvelles

Paris, 1er mars.

M. Tissot, successeur de M. Challemel-Lacour à l'ambassade de Londres, est attendu la semaine prochaine à Paris où il vient prendre les instructions de M. de Freycinet avant d'aller rejoindre son poste.

Quant à M. Challemel-Lacour, après avoir présenté ses lettres de rappel à la reine d'Angleterre, il a quitté Londres immédiatement et vient de rentrer à Paris.

— Le journal la *Paix* dément la prétendue circulaire de M. Goblet relative aux maires illétrés.

M. Humbert est décidé à faire de son projet de réforme judiciaire une question de portefeuille.

— Lord Lyons a signé, hier soir, au ministère des affaires étrangères, avec M. de Freycinet, les traités accessoires concernant la pêche, la navigation et la marque de fabrique. Lord Lyons a exprimé ses sentiments d'amitié pour la France, et il a exprimé sa satisfaction de voir se multiplier les liens entre les deux pays.

Bourse de Paris.

Cours du 2 mars

Rente 3 p. %.....	83.40
— 3 p. % amortissable.	84.00
— 3 p. % amort. nouveau.	00.00
— 4 1/2 p. %.....	114.00
— 5p. %.....	116 35

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 28 février 1882.

Nos rentes sont revenues aux environs de leurs plus hauts prix du mois, prix constituant les acheteurs en bénéfices importants : leur situation est d'autant meilleure qu'ils peuvent continuer leur opération aux conditions les plus douces, l'argent étant abondant et très facile. Le 5 0/0 a remonté à 115. 30, le 3 0/0 à 83.17, l'Amortissable à 83.15.

La Banque de France s'est relevée à 5.200, au comptant.

Le Crédit foncier est plus faible de 1.500 à 1.510. La *Semaine Financière* dont les informations sont toujours puisées aux meilleures sources nous apprend que le Conseil d'administration de cette Société serait disposé à proposer aux actionnaires d'affecter les réserves disponibles à la libération, jusqu'à concrrence de 400 fr., des 260.000 actions actuellement libérées de 250 fr. seulement. Le versement supplémentaire de 150 fr par titre absorberait une somme de 39 millions que l'on prélèverait sur les réserves sans affectation spéciale.

La Banque nationale est demandée au comptant de 515 à 520. Les opérations de cette Société continuent à donner d'excellents résultats et la reprise sur ses sections se fera avec une extrême facilité aussitôt que l'activité des transactions renaîtra.

On est ferme sur la Banque de Paris, Le Lyonnais et la Société générale.

Les Chemins de fer français sont hésitants.

Des demandes suivies ont porté le Suez à 2·300 et le Gaz tout près de 1.650.

Le Turc a perdu, puis repris le cours de 11. , le 5 0/0 italien se maintient aux environs de 85,70.

Etude de Me Scipion DELBREIL, avoué licencié à Cahors.

EXTRAIT

de jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt février mil huit cent quatre-vingt-deux, la dame Catherine Paillet, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Ste-Alauzie, a été séparée de biens d'avec le sieur François-Xavier Combarieu, son mari, propriétaire, habitant et domicilié de la sus-dite commune de Ste-Alauzie.

Pour extrait certifié véritable,

A Cahors, le deux mars mil huit cent quatre-vingt-deux.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

VARIÉTÉS

LE QUERCY A LA FIN DU XVIIe SIÈCLE

INTRODUCTION (*Suite*).

Un infatigable compilateur, le comte de Boulainvilliers, a résumé dans un ouvrage qui ne comprend pas moins de huit volumes, tous les rapports des intendants. D'après cet écrivain, l'ensemble de ces mémoires ne pouvait être consulté qu'avec beaucoup de difficulté et avec peu de fruit, par suite de leur ennuyeuse prolixité, de leurs digressions inutiles, des lacunes et des erreurs évidemment inséparables d'une si vaste entreprise. Ces critiques sont passionnées et inexactes. Du reste, ce qui pouvait n'être pour Boulainvilliers qu'une « digression inutile », est fréquemment, pour le chercheur d'aujourd'hui une mine féconde. La nouvelle école tire souvent un grand parti de documents et de faits qui n'avaient aucune importance pour l'historien du XVIIe siècle.

En attendant que la collection commencée sous les auspices du ministère de l'instruction publique se complète, et que le mémoire de Sanson et de Pelletier de la Houssaye soit publié en entier, nous avons cru faire une œuvre utile en extrayant de la compilation de Boulainvilliers tout ce qui a trait à notre Quercy. Quelque incomplet et inexact que soit ce résumé, il n'en renferme pas moins de précieuses indications.

C'est un document historique dont on peut critiquer la méthode, mais dont on ne saurait contester la portée et la valeur, et qui, à ce titre, nous a paru digne d'être mis en lumière, ne serait-ce que pour hâter l'impression du mémoire dont il n'est qu'un pâle reflet.

J. B.

LE QUERCY EN 1699

Extrait du Mémoire de la Généralité de Montauban

DRESSÉ PAR ORDRE DE M. LE DUC DE BOURGOGNE, EN 1699.

La généralité de Montauban, qui est la plus étendue du royaume, renferme onze élections : Montauban, Cahors, Figeac, Villefranche, Rhodez, Millau, Rivière-Verdun, Lomagne, Armagnac, Astarac et Comminges avec différents autres pays particuliers de la Gascogne. Mais si on veut la considérer par provinces, il faut dire qu'elle est composée du Quercy et de la Rouergue en deçà de la Garonne, et des comtés d'Armagnac, d'Astarac, de Gâvre, de Foix et de Comminges, de la vicomté de Neboussan, du pays de Verdun, Lomagne, l'Isle en Jourdain et Aurillac, ainsi que du canton que l'on nomme les Quatre-Vallées, toute cette seconde étendue étant au-delà de la Garonne et faisant partie, à l'exception du comté de Foix, de ce qu'on appelle la Gascogne ou Haute-Guyenne ; la totalité de ce département confine du côté de l'Orient aux généralités de Toulouse et de Montpellier, du côté de l'Occident, à celle de Bordeaux, ou Basse-Guyenne, du côté du Septentrion, à l'Auvergne et au Limousin, et du côté du Midi aux Pyrénées, à la vallée d'Aran, terre d'Espagne, et à la Bigorre, qui est de l'intendance de Bordeaux, et au Béarn qui est de celle de Pau. Son étendue en longueur depuis l'extrémité de la vallée d'Aure dans les Pyrénées, frontière d'Aragon, jusqu'à Cressensac, élection de Figeac, frontière du Limousin, est de 50 lieues du pays qui valent le double des lieues communes du royaume ; mais quant à la largeur qu'il est très difficile de définir, la figure étant fort irrégulière, on compte néanmoins 30 lieues des dernières limites du comté de Foix jusqu'à Barcelonne, élection d'Armagnac ; mais en suivant le cours de la Garonne, cette largeur se rétrécit insensiblement, de sorte qu'au passage de la même rivière, elle n'en a presque aucune, étant renfermée par une pointe du Languedoc qui s'étend entre les rivières de Garonne et de Tarn, et par une autre pointe de l'Agénois qui s'avance jusqu'à Valence ; mais au Septentrion, la première largeur s'étend depuis l'extrémité de l'élection de Millau jusqu'à celle de Cahors, elle finit en s'arrondissant aux frontières de l'Auvergne et du Limousin. Cette étendue est coupée par un très grand nombre de rivières dont les plus considérables sont la Garonne, le Tarn, l'Aveyron, le Lot et la Dordogne.

Le Tarn.

Le Tarn n'appartient à cette généralité que pour la partie qui traverse l'élection de Millau, d'où il entre en Languedoc et revient arroser la ville de Montauban, au-dessous de laquelle il reçoit l'Aveyron. Cette rivière sert au débit des vins, eaux-de-vie, fruits, étoffes et de toutes les denrées dont on fait commerce en Quercy et à Montauban ; elle est navigable dès le lieu de Gaillac en Languedoc.

L'Aveyron.

L'Aveyron prend sa source dans la comté de Séverac, passe à Rhodez, Villefranche, St-Antonin, Négrepelisse où il commence à porter bateau, et se jette dans le Tarn, quatre lieues au-dessous.

(*A suivre*). M.-J. BAUDEL.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Cie
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à *la Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons *excellents* de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et *en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée*.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1re édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.
4e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Nouveau Globe terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : **33 fr., payables 5 fr. par mois.**

FLAMMARION (CAMILLE). — **Astronomie populaire.** 2 vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : **20 fr., payables 5 fr. par mois.**

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par CH. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché : **480 fr., payables 15 fr. par mois.**

LAROUSSE (PIERRE), — **Grand Dictionnaire universel du XIXe Siècle.** 16 vol. in-4°. Prix : **600 fr., payables 20 fr. par mois.**

Bibliothèque classique du piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER. 11 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés Prix : **60 fr., payables 5 fr. par mois.**

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris. 2

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. **20 Ans de Succès.**

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Education du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, no 3, à CAHORS, tous les mois du 1er au 8.
Faubourg Leclerc, no 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

AVIS

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catus.

Pour les renseignements, s'adresser à Mme **Ve de Valon, à CATUS, (Lot).**

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

21 RÉCOMPENSES
1ers PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.

MÉDAILLE D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le **Sirop de Pin**, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.
Médaille d'Or à l'Exposition nationale de **Périgueux.**

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES
Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

1 FRANC par AN — 150,000 Abonnés — 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne *Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits*
PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :
UN FRANC PAR AN

PÉPINIÈRES SÉGUELA
Près le Pont Valentré, 48, — CAHORS (Lot)

VIGNES AMÉRICAINES

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomenteux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera ; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits. —

LA
VELOUTINE
est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
CH. FAY, INVENTEUR
9, Rue de la Paix. — Paris.
B 5654

Récompense de 16,600 fr.-Médaille d'OR
QUINA LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX
Affections de l'Estomac, Anémie, Croissances difficiles, Fièvres et Suites de Fièvres, etc., etc.
PARIS, 22 & 19, RUE DROUOT & PRTE.

LOU MORTYRE DE SENTO ESPERIO
Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par
M. Justin GARY, curé de Cénevières
En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du Journal
prix : 50 cent. et 60 cent. par la poste.

CABINET DENTAIRE

Monsieur JACQUET, chirugien-dentiste du bureau de bienfaisance, donnera ses consultations dentaires, *tous les jours*, pour les indigents de Cahors, à *l'Hôtel-de-Ville, de 11 heures du matin à midi.*

Il traite également toutes les affections de la bouche dans son cabinet rue du Lycée, no 4. Visible tous les jours de 8 *heures du matin à* 11 *heures, et de* 1 *heure du soir à* 6 *heures.*

N.-B. — Abonnement pour l'entretien de la bouche, pour un an 10 francs et 5 francs pour la classe ouvrière.

Pour MM. les militaires, on fera des prix exceptionnels.

Le Propriétaire-Gérant A. Laytou.

Grande Vente à de Bas Prix.

VIGNES AMÉRICAINES

MASSOU
PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82 :

Producteurs directs.

		Boutures	Racinés.
JACQUEZ,	le cent..	8 f. »»	35 f »»
OPORTO,	— .	6 »»	20 »»
CUNINGHAM,	— .	6 »»	25 »»
HERBEMONT,	— .	6 »»	25 »»

Porte-Greffe :

		Boutures	Racinés.
RIPARIA,	le cent..	6 f. »»	16 f »»
VIALA,	—	6 »»	16 »»
CLINTON,	—	3 50	10 »»
TAYLOR,	—	3 50	10 »»
SOLONIS,	—	7 »»	20 »»

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

Vins du Minervois et des Corbières

VIGIÉ ET AZAÏS
Propriétaires Négociants
LÉZIGNAN (Aude)
Représenté par **M. TERRET,**
Rue de la Banque, 1, CAHORS.

ÉLÉGANCE — **PLUS DE DOS RONDS** — SOUTIEN
avec les
BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond,** renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50** et **10 fr.**

Seul dépôt chez : J. **LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC.

MAISON DOUCÈDE
Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pourpantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc

SOLIDITÉ, ELÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS